



Compte-Rendu de la Réunion des responsables compétitions ligue

Le 6 juillet 2013 – Montluçon

Ligues représentées :

- Aquitaine : M. Diaz
- Auvergne : M. Mazon
- Bourgogne : M. Rebouillat
- Pays de la Loire : M. Hauquier
- Centre : M. Dumery
- Champagne : M. Collot
- Ile de France : M. Laizier
- Languedoc-Roussillon : M. Cantaloup
- Normandie : Mme. Decaens
- Nord Pas de Calais : M. Delanghe
- Picardie : M. Néel
- Poitou-Charentes : M. Dissler
- Provence : M. Scire
- Midi-Pyrénées : M. Cabrol
- Guadeloupe : M. Allamelle
- Franche-Comté : M. Pacheco
- Martinique : M. Boula
- Guyane : M. Norka
- Corse : M. Chamerat
- Limousin : Mme. Bailly
- Réunion : M. Law-Kame



Récapitulatif des changements du Règlement de gestion sportive pour la saison 2013/2014

Certains éléments décrits ci-dessous sont du ressort des règlements sportifs mais il a été jugé important également de les évoquer lors de cette réunion.

a. Armes Anciennes

1. Calendrier : il a été décidé de reculer la date du championnat de France et également celles des régionaux
2. La traduction du règlement MLAIC a été mise à jour par Jacques Vaïsse et Pierre Bessière. Celui-ci est maintenant en ligne sur le site fédéral. Il prend en compte notamment les changements suivants :
 - a. Plateau – exclusion au 7^{ème} incident de tir donc diminution à 1 h du temps des séries
 - b. Augmentation des conditions de sécurité (mèche, etc, ...)
 - c. Autorisation des indicateurs de vent mis en place par les organisateurs
3. Sur les championnats de France, si un classement comprend moins de 5 tireurs, les tireurs de ce classement seront intégrés à un classement combiné Origine et Réplique.

b. Ecoles de Tir

1. Sur le championnat de France, la carabine 3x10 se tirera sur cibles électroniques. Les coachs n'auront plus accès au pas de tir pendant le match. Les ligues peuvent faire tirer les échelons sur cible électronique ou papier.
2. Les médaillés (podium) en mini FO et mini SO seront obligés l'année qui suit ce podium de tirer en FO ou SO classique – le but est d'amener les tireurs vers les disciplines olympiques.
3. CDF Club EDT :
 - a. diminution du temps de préparation (10 minutes au lieu de 15)
 - b. nombre illimité d'équipes engagées par un même club au niveau départemental et toutes classées. Une seule équipe officielle par club autorisée lors du régional.
 - c. Rappel : obligation d'aligner 1 tireur dans chaque catégorie (soit 3 tireurs au total) pour avoir un score validé
4. Les drapeaux de sécurité devront être mis en place sur les armes en Ecoles de tir même pour les sorties des pas de tir

**c. Arbalète**

1. Après cette année de transition, les tirs des échelons Field 18 m se feront cette année à 18m et non plus à 10 m sur cibles réduites.

d. Carabine

1. Mise en place comptage au 1/10^{ème} (en application du règlement ISSF) pour
 - a. la carabine 10 m pour toutes les catégories
 - b. le 60 balles couché pour les catégories SI et JGCette décision s'appliquera au niveau des championnats régionaux mais pas au niveau des départementaux pour le 60 BC. A ce sujet, les RCL présents ont spécifié les nombreux problèmes qui pourront se présenter pour les ligues utilisatrices de boîte dérouleuse de carton. Cette problématique sera évoquée par la commission carabine qui se réunit la semaine prochaine.
2. La commission carabine va proposer une note pour formaliser ce nombre de coups de matchs par carton sur cibles papier pour les matchs sur rameneur électrique. Le temps de tir doit rester le même pour tous.
3. Afin d'uniformiser les présentations des plans de tir, c'est l'horaire du 1^{er} coup de match qui sera désormais affiché sur ceux-ci. De nombreuses discussions ont eu lieu à ce sujet et il a été décidé de beaucoup communiquer la saison prochaine sur cette information.
4. Les RCL présents proposent à la fédération de procéder à un achat groupé de machines DISAG. Le service technique fédéral s'occupera de cette démarche.

e. Pistolet

1. Idem point 3 carabine pour les précisions sur l'affichage de début des matchs
2. Rappel : les annonces en Pistolet Vitesse 25 m ont changé et les ligues, départements et clubs doivent faire mettre leurs boîtiers de commande 25 m à jour

f. Bench-Rest

1. La finale du circuit national 22 hunter sera mise en place de nouveau l'an prochain lors du championnat de France

g. Silhouettes Métalliques

1. Le Tir Gros calibre carabine restera organisé seulement sur le championnat de France en qualification open

h. Tir aux Armes Règlementaires

1. Légère diminution des quotas à 200 m (18 au lieu 24 postes), augmentation des quotas à 25 m (30 postes au lieu de 20)
2. Création d'un challenge pour classement combiné fusil à répétition + pistolet gong – 1^{er} test cette année à Chinon

**i. Cible Mobile**

1. Il n'y aura pas de modification du RGS pour cette discipline mais un appel aux ligues est lancé pour connaître les stands existants en capacité d'organiser les championnats de France. Le lieu du championnat de France n'est toujours pas connu.

j. Plateau

1. Les séries sont maintenues mais uniquement dans le cadre d'un Grand Prix dédié. Les championnats de France se feront maintenant sur les catégories S1, S2 et S3 pour les seniors. Ces mêmes catégories s'appliqueront au niveau régional
2. Le circuit national est remis en place

k. TSV

1. Un circuit national va être mis en place. Son but sera de définir un classement national et de déterminer les membres des collectifs
2. Une réflexion est menée actuellement par la FFTir sur le développement des disciplines « Action Air », discipline faisant partie du programme IPSC international et pour laquelle un règlement sportif existe.
3. Des actions de formation ont été mises en place par les membres de la commission dans les ligues. Ces actions vont continuer à l'initiative des présidents de ligue.
4. Le président de la commission TSV s'engage à communiquer tous les calendriers et résultats aux présidents de ligue.

Autres points modifiés du règlement de gestion Sportive**Dérogations :**

- Suite à une demande de clarification de la part des ligues, il va être précisé que les RCL ont toutes latitudes pour accorder ou refuser d'éventuelles demandes de dérogation jusqu'au niveau régional
- Suite à quelques problèmes de traitement des dérogations des tireurs de haut niveau convoqués sur des compétitions internationales ou des stages lors des échelons qualificatifs, celles-ci seront gérées directement par le service technique fédéral.

ISIS et traitement des palmarès :

- une nouvelle version de l'application va être livrée en septembre. Il est donc demandé aux utilisateurs de ne pas commencer à préparer de compétitions jusqu'à cette livraison car les données rentrées ne seraient pas compatibles. Cette version prendra en compte le calcul des palmarès au 1/10^{ème}.
- Les engagements pour les championnats de France Armes Anciennes et Silhouettes Métalliques se feront à nouveau sur fiches d'engagement et non plus sur ITAC.



Circuit National :

- Les classements carabine 10 m et 60 balles couché seront remis à zéro après le 30 septembre en raison du passage au comptage au 1/10 ème.

Structures privées d'entraînement :

Alain Joly donne une information sur les dangers du développement de structures privées d'entraînements au tir de type militaire ou self défense au sein de certains clubs affiliés à la FFTIR.